



Etablissement Public de coopération intercommunale
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25 Juillet 2013

Présents :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

AMBLIE : LAVISSE Jean-Pierre, LENESNERAIS Catherine – **BENY SUR MER** : DELALANDE Hubert - **COLOMBIERS SUR SEULLES** : CAUMONT Robert, RICHARD Hervé - **CULLY** : de SEZE Jean-Charles, LECORNU Bruno - **CREULLY** : GILOT Edmond, GILLES Dominique - **FONTAINE-HENRY** : BARBIER Thierry - **LANTHEUIL** : BEAU Frédéric, LEU Gérard - **MARTRAGNY** : LAURENT Philippe, JAHOUEL René - **REVIERS** : FRAS Laurence, GUERIN Daniel – **SAINT-GABRIEL-BRECY** : FERAL Pierre, THOMAS Hubert – **THAON** : MAURY Richard, ISABEL Jean-Pierre – **TIERCEVILLE** : BLOUET Catherine, DESOULLE Jacques - **VILLIERS LE SEC** : JULIEN Yves, CARRE Jacky.

Excusés :

BENY SUR MER : MAUGER Nathalie - **RUCQUEVILLE** : DAIREAUX Alain.

Absents :

COULOMBS : LE DORNAT Cédric, GROULT Roger - **FONTAINE-HENRY** : CAILLERE Philippe – **RUCQUEVILLE** : BOS Maryse.

Secrétaire de séance : BEAU Frédéric.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Emplois d'avenir : présentation par la Mission Locale.
Exemple d'un contrat d'avenir conclu par la commune de Thaon.
2. Approbation des marchés relatifs à :
 - la construction de la garderie de Creully
 - les travaux de sécurité de la traverse de Tierceville
 - les travaux de voirie 2013
3. Souscription d'un emprunt
4. Décision modificative n°1
5. Validation du projet de VRD du groupe scolaire de Coulombs et honoraires
6. Ressources humaines :
 - évolution du poste de Directeur des ressources humaines
 - réajustement de l'horaire hebdomadaire de six postes

7. **Compte rendu de la réunion du Comité Technique Paritaire**
8. **Temps d'animation des midis scolaires : convention à conclure avec le collège de Creully**
9. **Questions diverses et échanges**

Le compte rendu du conseil communautaire du 17 Juin 2013 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

1. EMPLOIS D'AVENIR. PRESENTATION PAR LA MISSION LOCALE :

Messieurs PIELOT, Président de la Mission Locale de Caen la Mer-Calvados centre, DUBOIS-PERRIER, Directeur, et BENADON, représentant la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, sont venus présenter les emplois d'avenir.

Ils ont repris en partie les éléments du dispositif présentés au conseil communautaire du 17 juin dernier et ont présenté une analyse de la situation des jeunes d'Orival qui ont été accompagnés par la Mission Locale ces dernières années (*se reporter aux documents joints*).

Le but de la Mission Locale, créée en 1983, est d'apporter aux jeunes de 16 à 25 ans une égalité des chances, de favoriser l'insertion sociale autant que l'insertion professionnelle, de lever les freins relatifs à la mobilité, au logement, à la santé, à la maîtrise de la lecture et à l'emploi (les élus sont invités à la faire connaître auprès des jeunes et de leurs parents).

Trente six jeunes d'Orival ont été accompagnés par la Mission Locale en 2012. Une répartition par sexe, âge et niveau de formation est présentée (le niveau 4 correspond aux titulaires du BAC, le niveau 5 aux titulaires d'un C.A.P ou d'un Brevet, le niveau 5 bis aux personnes du niveau CAP et Brevet et le niveau 6 aux personnes sans qualification). 19 % des jeunes d'Orival rencontrent des difficultés de lecture et d'écriture. Un des obstacles à l'insertion est l'absence de permis de conduire, qui est lié au niveau de la formation (36 % des jeunes dans la CdC). A la suite de cet accompagnement, dix huit d'entre eux ont débuté une situation active.

Le dispositif « Emplois d'avenir » est un outil de la politique de l'emploi. Il a pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi. L'idée est de donner aux jeunes de 16 à 25 ans une chance pérenne de s'insérer en les qualifiant grâce à des formations menées parallèlement, à temps partiel, par des organismes extérieurs tels que le CNFPT. Les jeunes seront également encadrés par un tuteur salarié de la CdC. La durée de l'emploi d'avenir (3 ans) permettra de leur apporter un bagage de compétence et un savoir-faire solide.

C'est à la Mission Locale notamment qu'est confié le repérage des jeunes et les mises en relation. En collaboration avec les employeurs, elle définit les

fiches de postes, assure la contractualisation des emplois d'avenir et le suivi personnalisé des jeunes, en désignant un référent unique. Elle apporte son soutien aux actions de formation et prépare les jeunes à la sortie du dispositif. Elle peut également élaborer des projets avec les élus.

Richard MAURY intervient pour informer le conseil communautaire que la commune de Thaon a recruté une personne dans le cadre d'un emploi saisonnier. Elle souhaiterait que cet agent soit intégré dans le cadre des emplois d'avenir, compte tenu de la qualité de son travail et de sa formation (il est titulaire de 2 CAP : installateur sanitaire et maintenance des bâtiments de collectivités). Il précise que sans expérience et sans permis de conduire, ce jeune aura des difficultés à s'insérer dans la vie professionnelle. La Mission Locale a confirmé son éligibilité à l'emploi d'avenir.

Dans la mesure où cette personne exercera la moitié de ses missions pour le compte de la Communauté de communes d'Orival, la commune de Thaon demande que la CdC conclue un contrat d'avenir pour un mi-temps.

Le conseil pense qu'un contrat d'avenir n'est pas approprié à ce type de demandeur d'emploi. Titulaire de deux CAP, il devrait pouvoir s'insérer dans le secteur marchand par d'autres biais. Il estime également que ce cas ne doit pas être traité isolément mais globalement, par la commission de recrutement qui sera mise en place. C'est sur la forme et non sur le fond que le Conseil communautaire se prononce.

La création d'un contrat d'avenir sur la proposition de la commune de Thaon recueille 4 voix favorables, 9 voix contre et 11 abstentions. En conséquence, le conseil communautaire décide de différer sa décision.

2. APPROBATION DES MARCHES :

Construction de la garderie périscolaire de Creully :

Par délibération du 18 février 2013, le conseil communautaire a décidé d'engager la construction d'une garderie périscolaire à Creully, pour un coût estimé à 293 853 € HT / 351 448 € TTC, et de solliciter une subvention au titre de la DETR. A la suite de l'attribution de cette dotation, de 62 866 €, un appel d'offres a été lancé le 18 juin dernier. Quarante huit entreprises de onze corps de métiers différents ont soumissionné et déposé une offre, le 19 juillet. La commission d'appel d'offres, réunie les 19 et 23 juillet, a attribué les lots aux entreprises les plus avantageuses économiquement, en fonction des critères de prix pour 60% et de qualité technique pour 40%, comme suit :

Désignation du lot	Entreprise	Coût € HT	Coût € TTC
1. Terrassement	MOULIN TP	13 292.46	15 897.78
2. Gros œuvre-maçonnerie	Construction JEANNE	43 720.00	52 289.12
3. Ravalement	FRADEC	8 337.20	9 971.29
4. Charpente	LEPETIT	21 322.96	25 502.26
5. Couverture ardoise	ESNAULT	23 650.02	28 285.42
6. Menuiseries extérieures PVC	LE COGUIC	22 630.00	27 065.48
7. Menuiseries intérieures bois-cloisons-doublage- plafonds suspendus	FERET	56 388.29	67 440.39
8. Plomberie-sanitaires	ROBERGE	13 307.70	15 916.01
9. Electricité-chauffage- alarme incendie-VMC double flux	ELECTRIQUE CITE	37 869.18	45 291.54
10. Dallage-carrelage- faïence	SOL	41 462.43	49 589.06
11. Peintures-sols souples	GILSON	14 899.00	17 819.20
TOTAL		296 879.24	355 067.57

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 22 voix favorables, 1 voix contre, 1 abstention, autorise le Président à signer, avec chacune des onze entreprises, les marchés relatifs à la construction d'une garderie périscolaire dont les montants sont indiqués ci-dessus, ainsi qu'à signer toute pièce afférente. Le montant global de l'opération est de 296 879.24 € HT / 355 067.57 € TTC.

L'entreprise JEANNE, en redressement judiciaire, est autorisée, par le Tribunal de commerce de Caen, à poursuivre son activité jusqu'au 24 mai 2014.

Travaux de sécurité de la traverse de Tierceville :

Par délibération du 17 juin 2013, le Conseil communautaire, maître d'ouvrage, a décidé d'entreprendre, en collaboration avec la commune de Tierceville qui versera un fonds de concours, les travaux de sécurité de la traverse de Tierceville pour un coût estimé à 183 000 € HT / 218 868 € TTC. Ces travaux correspondent à la tranche ferme comprenant la création de trottoirs, de caniveaux, de bordures, de pluvial et d'un plateau surélevé. A cela s'ajoutera une tranche conditionnelle relative à la reconstruction d'un plateau surélevé sur la RD 93 estimée à 9 500 € HT / 11 362 € TTC. L'estimatif total est donc de 192 500 € HT / 230 230 € TTC.

L'appel d'offres a été lancé le 4 Juillet dernier. Quatre entreprises ont soumissionné. La commission d'appel d'offres, réunie les 24 et 25 Juillet, après analyse des offres et négociation avec les deux entreprises les plus avantageuses économiquement, selon les critères de prix pour 60% et de valeur technique pour 40%, a attribué le marché à l'entreprise MARTRAGNY pour un montant de 195 000 € HT / 233 220 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer, avec l'entreprise MARTRAGNY, le marché relatif aux travaux de sécurité de la traverse de Tierceville pour un montant de 195 000 € HT / 233 220 € TTC.

Les travaux débiteront au mois d'Octobre 2013.

Travaux de voirie 2013 :

Par délibération du 18 février 2013, le conseil communautaire a décidé de réaliser le programme de travaux de voirie 2013 et de solliciter de l'Etat une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Une aide de 41 508,21 € correspondant à 20% de la dépense éligible a été attribuée.

Un appel d'offres a été lancé le 5 juillet dernier. Il concerne le 1^{er} lot correspondant aux travaux d'enrobé. Ils se réaliseront sur les voies des communes d'Amblie (CV1), de Lantheuil (rue de la Courtière) et de Tierceville (route de Ste Croix). Cette phase de travaux est estimée à 152 113 € HT pour la tranche ferme, 38 947 € HT pour la tranche conditionnelle, soit un total de 191 060 € HT / 228 507.76 € TTC.

Après avoir analysé les offres, selon les critères de prix pour 60% et de valeur technique pour 40%, et négocié avec les entreprises les plus avantageuses économiquement, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à l'entreprise COLAS pour un montant de 132 524.15 € HT / 158 498.88 € TTC. Ce prix est basé sur la variante en enrobé tiède (compomac).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer, avec l'entreprise COLAS, le marché relatif aux travaux du lot n°1 de la voirie 2013, pour un montant de 132 524.15 € HT / 158 498.88 € TTC.

3. SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT :

Afin de financer les travaux qui seront effectivement réalisés au cours de l'exercice 2013, il est proposé de contracter un emprunt de 500 000 € d'une durée de 20 ans. Plusieurs modes de financement sont proposés par la Caisse d'épargne : à taux fixe, à taux fixe avec amortissement du capital constant et multi périodes, dans les conditions présentées ci-dessous :

	Périodicité annuelle	Périodicité trimestrielle	Périodicité annuelle sur 3 ans	Périodicité trimestrielle sur 3 ans	Périodicité annuelle sur 5 ans	Périodicité trimestrielle sur 5 ans
Prêt à taux fixe	4.17 %	4.11 %				
Prêt à taux fixe amortissement capital constant	4.10%	4.04 %				
Prêt multi périodes			2.11%	2.09 %	2.69 %	2.66%

Après en avoir délibéré, afin de financer les travaux de l'exercice 2013, le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés, a décidé de contracter un emprunt de 500 000 €, d'une durée de 20 ans. Le mode de financement choisi est le prêt multi périodes avec la première période en taux fixe et amortissement progressif du capital, sur 5 ans, avec une périodicité trimestrielle, au taux 2.66%.

4. DECISION MODIFICATIVE N°1

Il est nécessaire de faire l'acquisition d'un tracteur en vue d'une utilisation dans la commune de Martragny. Son coût est de 15 000 € TTC. Conformément à la délibération du 30 janvier 2012, le financement sera pris en charge à hauteur de 70% par la Communauté de communes, qui procèdera à l'acquisition, et de 30% par la commune de Martragny, qui versera un fonds de concours. Ainsi, le montant de 15 000 € sera inscrit en dépenses d'investissement, les recettes de 8 875 € (participation CdC), 2 322 € (FCTVA) et 3 803 € (fonds de concours) équilibreront le budget.

Ces dépenses et recettes n'ayant pas été prévues au budget, il convient de prendre une décision modificative telle que détaillée comme suit :

ARTICLE	LEBELLE	DEPENSE	RECETTE
Section fonctionnement			
022	Dépenses imprévues	8 875,00	
023	Virement à la section investissement		8 875,00
Section investissement			
021	virement de la section fonctionnement		8 875,00
21571	MATERIEL ROULANT	15 000,00	
10222	FCTVA		2 322,00
13141	Fonds concours de la commune		3 803,00
	TOTAUX	15 000,00	15 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°1 présentée ci-dessus.

5. VALIDATION DU PROJET DE VRD DU GROUPE SCOLAIRE DE COULOMBS ET HONORAIRES DE MAITRISE D'OEUVRE

Au cours du conseil communautaire du 17 Juin dernier, David LEDOS, gérant de l'entreprise VRD Services, a présenté le projet d'aménagement extérieur du groupe scolaire de Coulombs. Un parking de 22 places dont 6 arrêts minute, ainsi qu'un espace tampon de 20 places y sont prévus. L'estimatif définitif est de 554 773,83 € HT/ 663 509.50 € TTC parking de décharge supplémentaire compris. La plus-value du coût par rapport à celui des travaux de VRD du groupe scolaire de Lantheuil (312 710 €) s'explique par la configuration du terrain qui entraîne des travaux conséquents de terrassement et de soutènement, la nature du sol, qui impose d'aménager des couches de fondation et de forme adaptées, un nombre de places de parking plus important, une qualité supérieure du revêtement sous le préau, la nécessité d'élargir la RD 126 au droit du groupe scolaire, divers travaux de raccordement, l'intégration des aménagements paysagers et d'équipement des cours, et enfin la révision des prix de + 8.5%.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide le plan d'aménagement extérieur du groupe scolaire de Coulombs pour un montant estimé à 554 773.83 € HT/ 663 509.50 € TTC et autorise le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise VRD

Services d'un montant de 25 815 € HT/ 30 874.74 € TTC, correspondant à un taux de 4.65%.

6. RESSOURCES HUMAINES :

Evolution du poste de Directeur des ressources humaines

Compte tenu des nouvelles missions qui seront confiées au Directeur des ressources humaines, la responsabilité de la gestion du personnel, l'organisation des différents services, l'interface entre le Président, les vice-Présidents et le personnel ainsi que l'encadrement des services techniques (patrimoine bâti et voirie), il convient d'augmenter l'horaire hebdomadaire du poste d'attaché principal correspondant à cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 16 voix favorables, 4 voix contre et 4 abstentions, décide de supprimer le poste d'attaché principal à 14/35^{ème} et de créer un poste d'un grade identique à 35/35^{ème}. Cette décision prendra effet au 1^{er} septembre 2013.

La dépense correspondante a été inscrite au budget 2013.

La durée d'exercice du titulaire du poste actuel sera relativement courte, celui-ci étant susceptible de faire valoir ses droits à la retraite en août 2014. Des jalons seront toutefois posés.

Réajustement des postes en fonction des services effectués

Certains postes liés aux activités scolaires et péri-scolaires ont évolué pour faire face aux nécessités de service. Les heures effectuées par les agents sont rémunérées en heures complémentaires depuis parfois plusieurs années. Cette situation s'étant stabilisée, il serait justifié d'intégrer ces heures dans le nombre d'heures hebdomadaires du poste des agents et de procéder aux évolutions présentées comme suit :

	Grade	Quotité actuelle	Quotité nouvelle
1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	7,50/35 ^{ème}	9,50/35 ^{ème}
2	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	15,60/35 ^{ème}	20,00/35 ^{ème}
3	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	14,40/35 ^{ème}	20,00/35 ^{ème}
4	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	10,50/35 ^{ème}	14,50/35 ^{ème}
5	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	14,50/35 ^{ème}	20,00/35 ^{ème}
6	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	17,00/35 ^{ème}	28,00/35 ^{ème}

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de supprimer les postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe selon la quotité actuelle et de créer les postes d'un même grade dont le temps hebdomadaire de travail est réévalué, tel qu'indiqué ci-dessus.

L'application de la réforme des rythmes scolaires à partir de la rentrée 2014 entraînera de nouvelles modifications de postes.

7. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Le Comité Technique Paritaire, réuni le 18 juillet 2013, a été consulté sur les principaux points suivants :

Evolution du poste de Directeur des Ressources humaines et réajustement des postes en fonction des services effectués : se reporter au point 6 ci-dessus, qui a été validé par le CTP.

Les représentants du personnel ont demandé que la répartition des missions entre le DRH et la gestionnaire du personnel soit précisément définie. Ils souhaitent également que le DRH intervienne, sur les sites problématiques, dans la gestion des agents techniques qui ont deux employeurs, le Maire et le Président, afin de clarifier leur mission et d'éviter les conflits (au sujet de l'organisation du travail, des dates de congés etc.) Préalablement, une entente entre les élus concernés devra être trouvée.

Création de postes d'emplois d'avenir et formation des agents recrutés : se reporter à la dernière réunion du conseil communautaire.

Les représentants du personnel ont mis l'accent sur la nécessité de définir les profils de postes, le tutorat et l'encadrement. Ils souhaitent qu'ils ne se substituent pas aux salariés en place, que des cotisations chômage soient intégrées à ces postes et que l'on mette l'accent sur la formation. Les élus proposent une formation équivalente à un diplôme de niveau 5 minimum (CAP/Brevet).

De plus, les représentants du personnel souhaitent que le recrutement soit fait en externe et que le salaire de ceux qui s'investissent soit valorisé.

Loi du 12 mars 2012 relative à l'amélioration des conditions d'emploi des agents : il y a obligation de proposer la transformation des CDD en CDI lorsque l'agent bénéficie d'une durée de service effectif au moins égale à 6 ans au cours des 8 années précédant la parution de la loi. A ce jour, un seul agent répond aux critères. Les représentants du personnel estiment que le statut des CDI reste

précaire et préfèrent une intégration directe (sans concours) par titularisation, quand la loi le permet.

Les représentants des élus répondent qu'une politique de titularisation pourrait être envisagée, si elle est justifiée, mais d'une façon limitée et progressive. La voie des titularisations par concours est privilégiée car elle contribue à une amélioration du niveau de compétence des agents.

Conditions de travail dans les restaurants scolaires :

Deux référentes de cantine sont venues témoigner des difficultés rencontrées dans les restaurants scolaires : réverbération sonore, irrespect des enfants, temps de repas « chronométré », difficulté de servir et de surveiller simultanément. Les représentants du personnel souhaitent qu'une réflexion soit faite sur d'éventuels travaux, l'acquisition d'équipement (mobilier, bouchons auditifs moulés...), sur la formation du personnel ainsi que sur l'allongement de la durée des repas.

Les représentants les élus précisent que l'organisation des repas prend actuellement en compte ces problèmes puisqu'elle s'appuie sur un règlement, accepté par les parents, et que les services sont dédoublés et limités à la présence simultanée de 50 ou 60 enfants.

Toutefois, des mesures supplémentaires seront prises, dès septembre :

- Une quantification des décibels produits
- Une formation à la gestion des groupes destinée aux responsables de cantine, qui pourront, dans certains sites sensibles, se consacrer exclusivement à cette mission.

D'autres solutions seront expérimentées :

- L'installation de modules dont la fonction est de concentrer les décibels et de cloisonner l'espace de sorte que les enfants ne puissent échanger avec les tables éloignées.
- A l'occasion de la réforme des rythmes scolaires, l'allongement de la pause méridienne pour permettre un temps de détente et de ressourcement avant et/ou après les repas.
- La réactivation régulière du règlement.

Bilan social de la CdC :

Il fera l'objet d'une réunion spécifique du CTP en novembre prochain.

Plan de formation en 2013 :

Se reporter à la pièce jointe.

44 agents sont intégrés dans ce plan. Les délégués du personnel souhaitent qu'y soient ajoutées des formations à destination du personnel des catégories A et B, des délégués syndicaux et des représentants du personnel.

Organisation des services techniques :

Le Directeur des ressources humaines assurera le planning et l'encadrement des agents des services techniques (patrimoine bâti et voirie). Une réunion d'information sur les modifications de fonctionnement et les missions de chacun sera organisée.

Questions diverses :

Les représentants du personnel mettent l'accent sur la difficulté engendrée par les agents qui cumulent un emploi à la Communauté de communes et un mandat de conseiller municipal dans une commune du territoire.

8. TEMPS D'ANIMATION DES MIDIS SCOLAIRES : CONVENTION A CONCLURE AVEC LE COLLEGE DE CREULLY

La Communauté de communes met en place, au profit des élèves du collège de Creully, des animations sur le temps périscolaire. Elles consistent en des séances d'activités sportives ou d'ateliers ludiques dans les salles du gymnase de Creully et des temps de conduite de projets extrascolaires, périscolaires et scolaires, dans une salle de l'établissement.

Dans le cadre de la mise en place de ces activités, la communauté de communes d'Orival met à disposition gratuitement son gymnase ainsi qu'un animateur. Le collège, quant à lui, met à disposition ses locaux, ainsi que le matériel nécessaire à l'exercice des activités.

Les animations se déroulent :

- Les lundis et mardis, de 12h30 à 14h, au gymnase de Creully pour les activités sportives et au collège pour les ateliers
- Les jeudis (ponctuellement), de 13h à 14h, au collège, pour la conduite des projets.

Ces échanges de services ainsi que leurs conditions d'exécution doivent être formalisés par une convention à renouveler entre la CdC d'Orival et le collège Jean de la Varende de Creully, établissement bénéficiaire des activités mises en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à conclure, avec le collège Jean de la Varende de Creully, une convention relative aux temps d'animation des midis scolaires qui sera applicable pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015.

L'agent aura à fournir un bilan de ses activités dans le but d'évaluer le coût de son poste.

9. QUESTIONS DIVERSES :

Développement économique :

- Circuit d'interprétation Septime le PIPPRE : le 21 juin 2013, la commission permanente du Conseil général a attribué une subvention de 6 411 € correspondant à 30% de la dépense relative à la création, à Villiers le Sec, d'un circuit d'interprétation et à l'implantation de 15 pupitres dédiés au peintre Septime-le-Pippre. Cette aide correspond à notre attente formulée par délibération du 19 novembre 2012. Par contre, le Conseil régional n'a pas donné une suite favorable à une demande identique.
- Itinéraire équestre : les subventions seront probablement inférieures à celles prévues.

Réhabilitation des assainissements non collectifs :

Les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des bâtiments publics pourraient commencer au mois d'août prochain si le Conseil général nous notifie préalablement l'attribution de la subvention correspondante. Dans le cas contraire, l'autorisation de les entreprendre par anticipation pourrait nous être donnée dans la mesure où les travaux de l'école de Martragny doivent être réalisés pendant les vacances.

La séance est levée à 23h.